

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 61 BIS**Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. – À l’alinéa 9, supprimer les mots :

« d’une année ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel supprimant une mention inutile.